

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 3 JUIN 2021

N° 2021-08-10

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui prévoit notamment que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués  
En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix  
En exercice : 36  
Présentes : 19  
Exprimées par pouvoirs : 9  
**Total (mini 19) : 28**

**Quorum atteint**

### Délégué.es présents.es

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT,

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Lionel TARDY à Christelle RUYSSCHAERT

### Déléguée excusée :

Jacqueline BOUYAC

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

## **Objet : Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire – Stabilisation du plan de financement**

### **Rapport :**

Le Président expose,

Le Parc a initié un projet d'accompagnement des cantines scolaires en continuité de son implication dans le Projet Alimentaire de Territoire « Les Baronnies dans votre assiette ». Le contexte y est favorable puisque la loi EGalim, adoptée fin 2018, vise notamment à améliorer la qualité alimentaire des repas servis dans les restaurants collectifs publics et à renforcer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ◆ Dynamiser les circuits courts
- ◆ Relocaliser l'alimentation des cantines scolaires
- ◆ Réduire l'impact carbone de l'alimentation
- ◆ Répondre à une attente sociétale forte en matière de qualité alimentaire
- ◆ Agir en faveur d'une plus grande justice sociale en diminuant les inégalités face à l'alimentation des enfants

Ce projet permet d'accompagner 10 cantines sur deux années scolaires (2020-2021 et 2021-2022). Le projet a été soumis au Comité de programmation LEADER le 25 juin 2020 et a reçu un avis favorable d'opportunité. Il sera financé à hauteur de 80 % (co-financement LEADER Région Auvergne Rhône-Alpes).

Après instruction du dossier en vue du Comité de programmation LEADER qui rendra son avis définitif, et afin de pouvoir solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, une stabilisation du plan de financement est nécessaire. Le Président propose d'adopter en conséquence le plan de financement final suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Salaire chargée de mission Agriculture et Pastoralisme (0,25 ETP)	15 413, 00€	Europe - LEADER UAP (65 %)	63 621,12€
Frais de déplacements	770, 65€	Région Auvergne Rhône-Alpes (15%)	15 905,25€
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	2 311,95 €	Auto-financement Pnr Bp (20%)	19 881, 60€
Prestation externe – Accompagnement des cantines et organisation de temps communs et d'évènementiels	52 725,00€		
Prestation externe – Organisation des filières locales	28 188,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>99 408 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 408€</b>

### **Délibération**

- ◆ Vu l'arrêté N° A-2020-15 du 7 juillet 2020 portant demande de financement pour le projet « Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire »
- ◆ Considérant que la mesure II.1.3 de la Charte « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale » a pour objectif notamment d'organiser



l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de saison et en produits biologiques pour développer de nouveaux débouchés de proximité pouvant renforcer les exploitations agricoles existantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement proposés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

